

Zeitschrift: Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande
Herausgeber: Glossaire des patois de la Suisse romande
Band: 9 (1910)
Heft: 1-2

Artikel: La trilogie de la vie [1ère partie]
Autor: Gauchat, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-240472>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA TRILOGIE DE LA VIE

Série d'articles-spécimens du *Glossaire romand*
sur la naissance et le baptême,
le mariage, la mort et l'enterrement.

Il n'y a pour l'homme que trois événements : naître, vivre et mourir : il ne se sent pas naître, il souffre à mourir et il oublie de vivre.

LA BRUYÈRE.

I

Nèsansə, s. f. naissance.

Très peu usité, emprunté à la langue française. Le *e* est quelquefois allongé : *nēsansə* ou *nèsansə* (V, N, B)¹ ; épaissement habituel de l'*s* : *nèchanchè* (V Salvan, etc.), *nèsanchə* (B Malleray) ; finale en (*ə*) ou *è*, selon les patois.

Noutra viyə s'èkəolè onkòr ruidə intrè ɔlyao dou-z instan də la nēsansə è də la mòr, notre vie s'écoule encore rapidement entre ces deux instants de la naissance et de la mort (Vd Ormont-dessus). *Avəuglo dè nēsansə* (V Lourtier). *Li pourə sʒfron di la nēsansə tinkè a la mó*, les pauvres souffrent depuis... (V Leytron). *Dè touppa sur on lit eill avant preis nēssanhe*, sur un lit de mousse ils (deux agneaux) avaient pris naissance (Python, *Egl.* I, p. 23 de l'éd. Moratel). *Son djò d'nāsans*, anniversaire (Rossat, Develier, B).

1. La rareté du mot s'explique par son inutilité. Pour annoncer une naissance, on se sert plutôt des mots pour *naître* ou *accoucher* (voir sous *nétrə*, *akutsē*), ou de périphrases : il y a

¹ Les cantons romands sont désignés par les sigles suivants : Vd : Vaud, G : Genève, V : Valais, F : Fribourg, N : Neuchâtel, B : Berne.

du *nouveau*, du *frais*; *y'é zu du bèton ané* = « j'ai eu du béton (colostrum) cette nuit » (Vd Leysin). Rare: *la vanyà* (au monde) = *naissance* (Vd Penthalez, Rougemont).

2. Autrefois on attachait une grande importance aux « signes » (du zodiaque) sous lesquels l'enfant naissait. Il fallait venir au monde *sur* une bonne « planète »; voir les restes de ces superstitions sous *plyanèta*.

3. Aux enfants indiscrets qui s'informent de l'**origine de notre espèce**, on répond qu'on les a trouvés dans un chou, sous une feuille de chou, dans une courge, qu'on les a achetés à la foire, à Genève (se dit dans les villages genevois), que la sage-femme les a apportés (elle en possède une chambre noire toute pleine, V Praz-de-Fort), rôle attribué parfois aussi à la cigogne (Vd isolément, par ex. Penthalez, Ormont-dessus, cette explication paraît être d'origine allemande). A Leysin (Vd) la cigogne, qui n'existe pas dans la contrée, a été remplacée par une pie. A Lourtier (V), on raconte que l'enfant a été découvert dans un coin de la maison d'habitation ou du grenier, finement emmaillotté et coiffé d'un bonnet blanc. On y dit aussi qu'il est descendu du ciel ou par la cheminée. Dans plusieurs endroits, on a recours à des traditions locales: les enfants naissent sous un gros bloc de granit, la « Pierre à bourdons » à Praz-de-Fort (V), la « Pierre-à-Bot » à Neuchâtel; ils sont trouvés dans des cavités d'accès très difficile nommées l'*Aiguë roche* (l'*Agua ròtch*), au N-E des villages de Plagne et de Vauffelin. La sage-femme seule en connaît exactement l'entrée. Elle va les prendre dans la *Bā.n-Bəkyat* (Baume Bequillette), grotte qui se trouve dans une forêt à l'Est du village de Charmoille. A Champéry (V), ils sont apportés par *La Besse*, femme qui vient de la Savoie; à Grimentz (V), par l'ermite, etc.

4. Au val d'Anniviers (comme dans le Haut-Valais), on avait coutume de mettre un **fromage** de côté, quand un enfant naissait. Des traces de cet usage existent ailleurs. Au canton de Neuchâtel, c'était du **vin** qu'on conservait jusqu'au mariage de l'enfant; voir l'anecdote rapportée sous le titre *Le vin de bap-*

téue par le *Conteur vaud*. 1897, n° 22. Ailleurs encore, il arrive qu'on plante un arbre au verger en mémoire de la naissance de l'enfant.

5. **L'accueil** souvent très différent fait à l'arrivée d'un garçon ou d'une fille se manifeste diversement dans notre vocabulaire. Lorsqu'un garçon paraît, c'est un « héritier », « *on dzo-rai* » (bûcheron, V Vollèges), « *on brantārə* » (porteur de « brante », Vd Penthälaz), « *on chudā* » (soldat, F), « *on kòyu* » (porteur de c....., Vd). Phrase notée à Bernex (G): *mon kouzain Jòzon payə a bār a tò lə mond', al è kontä, sa fənā a fè on gəlyon*, mon cousin Jozon paye à boire..., il est content, sa femme a fait un « guillon » (verge). L'expression la plus répandue est *on bats* pour un garçon et *on* ou *on.na dəmi-bats* pour une fille. (Nombre de patois ne connaissent plus que le dernier terme). En voici l'origine: Lors du baptême, les parrains et marraines remettaient autrefois aux parents d'un garçon une étrenne d'un batz (env. 10 centimes), à ceux d'une fille seulement un demi-batz. De là l'usage de dire: *ā-tou zu on bats obin on.na dəmi-bats* pour: as-tu eu un garçon ou une fille? Dans le Bas-Valais, la naissance d'un descendant mâle est appelée *une journée entière*, d'une fille une *demi-journée*. « Il a perdu sa journée », dit-on également d'un père, en ce dernier cas, à Noiraigue (N). A Plagne (B), un garçon non encore baptisé est désigné comme *gran də byä* (grain de blé), une fille: *gran d'avain.n* (gr. d'avoine). A cet usage se rattache le terme de *grain de café* pour une fille à Savigny (Vd). Le mot le plus courant pour déprécier une fille est *səflya-fū* (souffle-feu, Vd, V, F); isolément on rencontre: *kazənəirə* (cuisinière, V Vollèges), *kəsəta* (caissette? V Mage), « encore une du tablier » (V Vernamiège). L'expression « ce n'est qu'un *subyè* » (sifflet, Vd, V), semble rappeler la coutume d'accompagner le baptême d'une fille de coups de sifflets. Les jeunes gens, écrit M. Isabel, se cachaient près du temple et faisaient de grosses sifflées avec les doigts, pour mortifier le père. La même habitude nous est rapportée de Leysin. Les tournures obscènes ne manquent pas:

une fille est un (garçon) *fendu*, la sage-femme l'a mis éclater sur le poêle (Alpes vaudoises); *katsèta dɔ jilè* (poche de gilet) pour « fille », (Vd Savigny) doit probablement être rangé ici. *Bouébou d'wè* (garçon d'hiver, F et B) est plus poli. Mais la phrase rapportée par un correspondant de Vermes (B) *s'ā in pō pu k ran*, « c'est un peu plus que rien », marque le comble du mépris. Voir les variantes phonétiques de ces mots sous *bats*, *sōflya-fū*¹, etc.

6. Les désignations d'une femme qui a beaucoup ou qui n'a pas d'enfants sont réunies sous *fēna*.

Nētrə, v. n. naître.

nētr(è) (Vd, G, Bas-Valais, B); *nītrè* (Vd Pailly, V Liddes, rare); *nātrè* (Vd Chenit); *nātr* (B Develier); *nēhrè* (V Lens); *nēðrè* (V Grimentz); *néxi* (x = fricative vélaire, Lavallaz, *Pat. d'Héremence*, p. 229, V, forme suspecte; *nītrè* de Pailly est également surprenant). Lourtier (V) et M. Courthion (*Voc.*) indiquent que ce verbe n'a pas d'infinitif. Autres formes : 3^e p. ind. prés. *è nā* (B), *i nēðè* (V Grimentz); part. p. *né*, forme française, presque partout, fém. idem ou *néya* (Vd); formes anciennes seulement en Valais : *nekou* (Savièse), *néku*, f. *nekua* (Chamoson), *nətyu* (Bagnes), *nətyu* (Liddes), *nəxou* (Héremence), remontant à un type latin *nascutus. La forme natus s'est conservée dans les composés *marnā*, *bərnā*; voir sous ces mots.

Itrè né sū on bon (krouyou) sɨnyou, être né « sur » un bon (mauvais) « signe » (Vd Montherond). *Mārna l'òujèi k'èn pòouro lā è né, tòzòr i chè rətré*, (tout) malheureux (qu'est) l'oiseau qui en pauvre lieu est né, toujours il revient (Gilliéron, *Prov. de Vissoie*). *È vouèrɨn k'an vnyin d'nétr — di bon dūə fəχɨn l'métr*, ils voudraient qu'en venant de naître — du bon Dieu (ils) fussent le maître (chanson pop. contre les garçons, Rossat, *Arch. s. d. trad. pop.* VII, p. 84, n° 155, 4).

¹ Articles qui figureront dans le *Glossaire*, comme d'autres auxquels nous renvoyons ici.

1. Ce verbe, très peu usité¹, est presque complètement remplacé par l'expression « venir au monde », surtout dans les cantons de Fribourg, de Neuchâtel et de Berne. Principales formes : *vəni ao mōndo* (Vd); *vənīn, əni u mōndo* (V); *vini ou mōndo* (F); *mni ā mōnd* (B). Immédiatement après la naissance, on dit aussi l'enfant « est là » ou « est arrivé ». *Dū sē bni, èl ā li*, Dieu soit béni, il est là (B Epauvillers). A noter que le latin *parēre* n'a plus de correspondant direct dans nos patois, comme c'est aussi le cas en français. Voir les locutions usitées sous *akutsī* (accoucher).

Batēmō, s. m. baptême.

batēmō (Vd Alpes, aussi *bātēmō*), *batēmo* (Vd Vaugondry, V Savie, F Sugiez), *batēmou* (Vd Montherond), *batēmō* (Vd Sassel), *batēmo* (Vd Penthalaz, V Salvan), *batēmou* (Vd Chenit), *bātēmō* (Vd Frenières), *bātēmōu* (V Praz-de-Fort), *bātēmo* (V Champéry; Jeanjaquet : *batēmō*), *bātaimo* (V Bagnes), *bātēimo* (V Liddes, Isérables), *bātīmo* (V Vionnaz), *batīmo* (V Evolène), *batīmo* (V Anniviers), *batīmo* (V Vernamiège, Mage), *baotēm'* (G Aire-la-Ville), *bātāmō* (F), *bètēm'* (N Cerneux-Péq.), *batēm'* (B), *bātēm'* (B Develier). Pour N, voir plus loin *Hist.*

Alā in père u batēmō, aller « en père » au b. = entrer le premier à l'église en qualité de père (Vd Ormont-dessus). *La grās' du bātēmou* (V Praz-de-Fort). *Oün batīmo dē plouòzə*, ...de pluie (V Grimentz). *Parin də bātaimo*, parrain de b. (V Chable). *Lə bātēmō lè lə prāmi dē sakrāman* (F Granges-de-Vesin). *Rèzèrvā lə bātēmō*, expression employée quand on compare un animal à une personne au point de vue physique (F). *Nòt fa.n ā-t èyu mālèt dou moua d'tan, èpè nòt vètch', rèzèrvā l bātēm, ā èchbin mālèt'*, notre femme a été malade deux mois de temps, et notre vache, réservé le baptême, est aussi malade (B Develier). *Soun.nā in batēm'*, sonner un b.; *tiriə in b.*, tirer

¹ Les participes passés valaisans tirés de *nascutus et le dérivé *naχon*, vulve (Vd et F), de *nascione, prouvent que le verbe vivait autrefois d'une vie plus intense.

des coups de feu sur le passage du cortège de baptême (B Charmoille).

Hist. C'est évidemment le mot français plus ou moins bien adapté au fonds héréditaire patois. Dans l'Ajoie, p. ex., on s'attendrait à une forme *bètām*, cf. *baitāme*, Chambure, *Gloss. du Morvan*. En Valais, le mot paraît avoir subi l'influence du verbe. Concurrément avec *baptême*, les patois vaudois et fribourgeois emploient le verbe *baptiser*, substantifié, voir *bātsī*. Autres formes : 1. *bataymè*, s. m. (Vd Chenit); 2. *batsīmo*, s. m. (Vd Noville, fait l'effet d'une contamination de l'inf. *batsī* avec *baptême*; indiqué comme vieilli par M^{me} Odin (*Gloss. de Blonay*); 3. *batchmè*, s. m. (N Val-de-Ruz, Val-de-Travers) ou *batchmā* (N Montagnes), comparez *baptisement* en ancien français, *batéjamen* en provençal moderne; 4. *batzi* (Vd Leysin, aussi verbe). 5. A Bagnes (V) enfin, le mot français *bâtizé* signifie comme subst. « cortège baptismal », *n'in yu pasā on bātizé*, nous avons vu passer des gens qui portaient baptiser un enfant.

Encycl. 1. **Le choix du prénom** à donner au nouveau-né n'est soumis à aucune pratique constante. Mais on donne très souvent le nom du parrain, si c'est un garçon; de la marraine, si c'est une fille. Il arrive qu'on combine les noms du parrain et de la marraine. Ex.: si le parrain s'appelle Léon et la marraine Joséphine, l'enfant portera les noms de Léon-Joseph ou de Léonie-Joséphine (F Broye). On donne aussi les noms des père et mère, surtout aux aînés, ou des grands-parents. Dans certaines familles, il y a des noms traditionnels, qui compliquent énormément l'établissement d'une généalogie. On choisissait autrefois assez souvent le nom du saint du jour ou du patron de la paroisse. Chez les protestants, les noms bibliques étaient très en honneur. Dans les temps modernes, le choix devient de plus en plus arbitraire. On consulte beaucoup le calendrier ou le dictionnaire (cf. la jolie nouvelle d'O. Huguenin, *L'enfant trouvé*, dans *Gens de cœur*) et on va jusqu'à pêcher des noms dans les lectures les plus diverses. On se contente rarement d'un seul prénom, mais on ne dépasse guère

le nombre de trois. Si le nom du parrain ou de la marraine ne figure pas en premier lieu, on le met en second. Sur les prénoms les plus en vogue selon les contrées du pays romand, consulter l'article *non* (nom).

2. **Les parrains et marraines** sont choisis parmi les proches parents ; pour les premiers nés, les grands-parents ont souvent la préférence. Pour les derniers, on s'adresse volontiers aux frères et sœurs aînés. Quand la famille est nombreuse et que les circonstances l'indiquent, on fait appel aux patrons, à des personnes riches, dont on espère le secours. Dans l'ancienne principauté de Neuchâtel, on s'adressait quelquefois au souverain et les prénoms de ce dernier étaient toujours abondamment répandus. Bien des fois on choisit des jeunes gens qu'on cherche à rapprocher en vue d'un futur mariage. Il arrive aussi qu'on prenne des fiancés ou des mariés. En général on s'arrange de façon à ce que chaque famille des deux conjoints soit représentée. Il y a des marraines qui s'offrent d'elles-mêmes, avec une affection qui ne se démentira point. De leur côté, les filleuls montrent un attachement et un respect particuliers pour leur parrain ou leur marraine, surtout s'ils sont en même temps leurs oncle et tante. Si un parrain n'est pas marié et qu'il se trouve plus tard que sa femme ne soit pas marraine, le filleul du parrain appelle celle-ci plaisamment sa *marraine de bois* (Ormont-dessus). Le remplaçant ou la remplaçante d'un parrain ou d'une marraine empêchés d'assister au baptême s'appelle à Plagne (B) *yūstənan* et *yūstənan.n* (« lieutenant »). Le parrain et la marraine se désignent mutuellement par « mon compère », « ma commère ». Ensemble ils se nomment *koparādzə* (« compérage ») ou *nōbyas'* (« noblesse », B Plagne).

Dans la plupart des cantons romands, on se limite à un parrain et à une marraine. Il arrive même qu'un enfant n'ait qu'une marraine. Dans le canton de Vaud, il est de règle d'avoir deux parrains et deux marraines, ce qui est aussi souvent le cas dans le canton de Berne. Actuellement, en pays vaudois, on se met à multiplier à l'excès les représentants de

cette fonction, ce qui a l'apparence d'une spéculation. Car chacun est tenu moralement d'apporter son cadeau en nature ou en argent. Dans les Alpes d'Ollon, plusieurs marraines s'associent quelquefois pour donner leur présent en commun. A la confirmation, on adjoint un second parrain au premier, s'il s'agit d'un garçon, et une deuxième marraine pour une fille, la même personne ne pouvant fonctionner au baptême et à la confirmation pour le même enfant (V Bagnes).

3. A l'occasion du baptême, les parrains **étrennent** la mère de l'enfant en lui donnant généralement un écu de cinq francs, ou davantage, selon leur situation. Dans le vieux temps, la somme était beaucoup plus modeste, voir sous *nèsqnsə*, 5, *bats*. Souvent l'argent est remplacé par des objets utiles : lampes, poêles de cuivre ou autres ustensiles, vêtements, coffrets, une Bible, du sucre ou du café, etc. Le bébé reçoit de sa marraine des pièces d'habillement : robe, brassière, bonnet, voile, etc., ou tout un petit trousseau. Selon des coutumes plus modernes, l'enfant est étrenné de pièces d'argenterie (anciennement d'étain). A Plagne (B), le parrain joint à la pièce de monnaie dont il dote l'enfant, une feuille de papier nommée *bya d' batèm'* (billet de b.), contenant les souhaits qu'il forme pour son avenir et son salut. Ces vœux, souvent naïfs, sont quelquefois enluminés et il n'est pas rare d'en voir encadrés dans les chambres de ménage des paysans. Dans l'Ajoie, un ou deux jours après le baptême, la marraine préparait et portait à l'accouchée un « présent » dont la pièce principale était un *voètë* (gâteau). C'était un gros gâteau, épais, fourré, garni d'amandes et de miel. Seules les marraines « riches » se payaient ce luxe. En Valais, les voisines et amies de l'accouchée ne manquent pas de lui apporter du pain blanc, des œufs, etc., tout ce qui convient au régime spécial d'alimentation auquel est soumise la mère. Dans les Alpes d'Ollon, la coutume exigeait autrefois que celle-ci donnât en retour aux parrains, au moment du départ, à chacun un mouchoir de poche neuf. En Gruyère, il est assez d'usage que le parrain achète une paire de gants à la marraine,

et celle-ci un foulard, une cravate ou quelques mouchoirs de poche à son compère. Les dons faits à l'enfant doivent lui porter bonheur. Quelques vieilles personnes croient encore qu'un enfant mal étrenné n'ira pas bien. A propos des dons que les parrains font plus tard à leurs filleuls, consulter l'article *koupāra* (parrain).

4. Dans les campagnes catholiques, la coutume s'est assez bien conservée de baptiser dans les trois premiers jours qui suivent la naissance, à moins de circonstances particulières. Notre correspondant de Praz-de-Fort écrit : « Autrefois on baptisait le lendemain de la naissance, quelque temps qu'il fût et bien que le bébé fût malade, même si l'on était éloigné d'une lieue de l'église. » Dans les villes catholiques, on attend généralement le dimanche. Au XVIII^e siècle, les protestants faisaient baptiser dans les premiers huit ou quinze jours. Cela dépendait de l'état de la mère, qu'on tenait à voir assister au baptême, et qui faisait souvent sa première sortie à cette occasion. Cette habitude gagne insensiblement du terrain en pays catholique, surtout en Valais, les difficultés des communications aidant. Actuellement, dans le canton de Vaud, on s'accorde plus de marge et on renvoie au 2^e ou 3^e mois, quelquefois plus loin, si on se trouve dans la période des gros travaux de la campagne ou si l'importance qu'on désire donner à la fête exige de longs préparatifs. Pour éviter des frais, on combine volontiers le baptême avec le culte. Au Val-de-Travers, anciennement, quand un enfant naissait vers la fin de l'année, on le baptisait immédiatement, parce qu'on prétendait qu'un enfant né dans le courant d'une année et baptisé dans l'autre n'avait pas de bonheur.

5. **Toilette de baptême.** Le poupon est ordinairement simplement emmaillotté. Mais on lui met un bonnet-capot orné de dentelles appelé *totyè dè bātsī* (bonnet de b., F), *bonnet à oreillettes* (Vallée de Joux), *kraimèlè* (V Praz-de-Fort), *kālat'* (B Charmoille). Dans les temps modernes, on a pris l'habitude de mettre à l'enfant une robe de circonstance, blanche,

avec une large ceinture flottante (Vd). Cette robe est souvent empruntée à des connaissances ou prêtée par la sage-femme. L'enfant est ou était porté à l'église dans un mignon berceau (Alpes vaud., vieilli; V, le berceau s'appelle *batizi* à Champéry), ou dans une corbeille (V, F), dans une espèce de portefeuille en lingerie (B), bien recouvert du tapis de baptême, qui porte les noms de *voile* (Vd), *robe de baptême* (V Champéry), *touālə* (V Bagnes, aussi *vouélo*), *tyālyə a man* ou simplement *tyālyə* (F), *toualèt* (N Val-de-Travers), *batché* ou *batchu* (autres parties de N), *drapəlè* (V Chamoson), *krév-òfan* (« couvre-enfant », B Plagne), *batizou* (B Ajoie). Le voile n'est pas usité à Praz-de-Fort (V) ni à Bernex (G), où l'on enveloppe l'enfant d'un châle de laine.

Voici quelques détails pour certaines contrées ayant mieux conservé que d'autres les anciennes mœurs. Les vieux de Lourtier (Bagnes) se rappellent que le sexe du nouveau-né était indiqué sur le berceau par une fleur artificielle ou un bouquet pour un garçon, une couronne de fleurs (*chapelet*) pour une fille. Mais la mode existe encore de recouvrir l'enfant du *foulard d'épousée*, que la mère a porté le jour de son mariage, sur lequel vient se placer le tapis de baptême. Le très beau tableau de M. Biéler, que nous reproduisons, montre deux tapis de baptême, de facture diverse. La couronne et le bouquet désignent encore le sexe de l'enfant. Le petit cortège est formé des deux marraines, suivies des parrains et de la sage-femme, qui porte le cierge. En Gruyère, l'enfant est porté sur un coussin, couvert d'un fin linge circulaire à dentelles (nommé *toilette*), et le tout recouvert de la *tyālyə*, qui est en beau velours rouge carmin, orné de franges d'or. Dans la Broye, l'enfant, placé dans sa corbeille, est couvert de deux nappes, l'inférieure blanche et la supérieure en soie de couleur, avec franges. A Granges-de-Vesin, ces deux nappes s'appellent *sèryète dè batsi* (serviettes de b.). A Noiraigue (N) la *toilette* était une couverture de soie, rose ou bleue, recouverte de tulle et bordée de dentelles, à l'usage de tout le

village. Un inventaire d'Oron (Vd), de 1740, mentionne : « une couverture de satin en laine, damassé rouge et blanc, de deux largeurs, d'une aune de long et garni de dentelles de dorure fausse ». Un autre, de 1768 : « un *baptisé* avec sa toile en passement ». Dans les Alpes d'Ollon, on achetait autrefois de beaux carrés d'étoffes quadrillées bleues et blanches ou rouges et blanches, devant servir par la suite à des robes pour l'enfant. On les utilisait tels quels pour le baptême, et on les appelait *robe de b.*, habitude disparue, d'une belle simplicité. Ainsi s'explique le nom, cité plus haut (Champéry), de *robe* pour *tapis de baptême*.

Le parrain et la marraine sont simplement endimanchés. Ils mettent « leurs plus belles plumes » (B Charmoille). Le « tube » est de rigueur dans le canton de Vaud. Dans la Broye, on demande souvent un parrain en disant : *Vudrè-vò vòni mètrò vòdon bon tsapé pòr mè* = voudriez-vous venir mettre votre bon chapeau pour moi. Le parrain reçoit de la marraine, dans certains endroits, une fleur qu'il fixe à son chapeau ou au revers gauche de son habit. Les marraines fribourgeoises portaient autrefois le vieux costume local : la coiffe à larges dentelles et le *bàvèri*, tablier à bavette. Jusqu'en 1830, les parrains de Plagne (B) portaient encore l'épée et le manteau de cérémonie (*mantè*).

6. C'est en général la sage-femme qui porte le bébé à l'église et qui le présente au baptême. Anciennement, c'était le parrain, coutume qui existe encore dans plusieurs endroits protestants, par ex. à Gryon (Vd). La présentation se fait aussi par la marraine, la plus jeune, s'il y en a plusieurs (Vd). Pendant la cérémonie, au moment où le prêtre verse l'eau, les parrains touchent l'enfant de la main droite. En se rendant à l'église, la sage-femme marche en tête avec l'enfant, quelquefois précédée d'un garçon avec un cierge (V) ; suivent le parrain et la marraine, *lè bè* (« les beaux », comme ils s'appellent à Charmoille, B), de même *lè bī* (F Broye), se donnant le bras, le parrain allant à gauche ; enfin, s'ils assistent à la cérémonie

(en pays protestant), les parents et les invités. Dans les endroits où a encore lieu la remise de l'enfant par la sage-femme à la marraine, cela se pratique sous le porche de l'église. C'est là aussi que les catholiques attendent le prêtre, lui communiquent les noms de l'enfant, et que celui-ci administre la première partie du sacrement. Le rite du baptême n'offre rien de particulier. Citons cependant un détail : dans la Vallée de Joux, une fillette vêtue de blanc, portant une serviette sur le bras gauche et un petit pot à la main droite, la *verseuse*, était chargée de répandre l'eau sur la tête de l'enfant. La verseuse prenait naturellement part au repas et recevait une petite rétribution en argent. A la sortie de l'église, les parrains jettent actuellement des *nāy* (dragées) aux enfants, et la sage-femme en reçoit un cornet (B Ajoie).

7. Dans les endroits protestants, on ne sonne les cloches que lorsqu'on baptise un jour ouvrier. Chez les catholiques, on fait un petit carillon ou l'on sonne après le baptême. Cet usage n'est cependant pas général. Où l'on ne sonne qu'une cloche, c'est la grande pour un garçon, la seconde pour une fille. Pour un enfant illégitime, on sonne la petite, appelée *la cloche d'amour* (B Ajoie). Généralement, les bâtards sont baptisés à la tombée de la nuit, sans sonnerie. En Anniviers, on donne trois coups de cloche pour un garçon, deux pour une fille. Dans la Broye, la sonnerie est exécutée par des enfants, qui en sont rétribués en menue monnaie par les parrains.

L'usage de tirer des coups de feu (mortiers) est devenu fort rare ; il ne s'est guère conservé que dans les cantons de Fribourg et de Berne et y est déjà très limité. En général, c'est le parrain qui fait les frais de la poudre.

Le reste de la journée se passe en promenades, repas et chansons. Là où l'on baptise tôt après la naissance, les choses se font assez simplement. En pays protestant, les repas sont souvent aussi plantureux que les moyens le permettent, même au delà. Les pâtisseries de fête et les mets du pays (la *râclette* en Valais) y jouent un grand rôle. Et le vin surtout. A Plagne

(B), le repas de baptême porte le nom de *r'kē* ou *kākē*, voir sous ces mots.

8. Nous n'avons pu recueillir que très peu de **superstitions** au sujet du baptême. Pendant le trajet de la maison à l'église, on recommandait aux parrains de ne pas se retourner, cela fait loucher les enfants (Vd Blonay, *Odin*), et de suivre la route ordinaire, sans prendre de raccourcis, sinon l'enfant aurait des tendances à devenir voleur. Il fallait porter le berceau de façon que les pieds soient en avant et la tête en arrière. Les enfants mort-nés étaient portés à la chapelle de Saint-Etienne, près Montagnier (Bagnes), dans l'espérance vaine que le cadavre donnerait un signe de vie, afin qu'on pût le baptiser. Une légende concernant des jumeaux illégitimes a été publiée par M. Gabbud dans les *Sagen aus dem Unterwallis*, de M. Jegerlehner (Bâle, 1909, p. 159). Si un enfant pleure pendant la cérémonie du baptême, il deviendra un bon chanteur. Avant le baptême, on ne séchera pas les langes en plein air, mais dans l'intérieur de la maison; la mère ne sortira pas non plus avant le baptême. Si elle doit absolument le faire, elle aura soin de se couvrir la tête d'un bout de planche ou d'un bardeau (B Plagne).

Les mots patois pour *fonts baptismaux* et *acte de baptême* sont indiqués sous *fon* et *batistêro*.

Batèyi, v. a. baptiser.

batèyi (Vd Plaine du Rhône), *batèyé* (Vd Le Chenit), *batayi* (V Val-d'Illeiez, -yé, Vionnaz), *batèyè* (V Salvan, Bagne, Isérables, Mage, aussi *batzyè*), *batèè* (V Savièse, Evolène), *baðié* (V Grimentz), *batzyi* — *batyi* (G), *bètèyi* (N Cerneux-Péq.), *batayis* ou *batèyis* (B, isolément *batoèyis*).

3^e p. ind. prés. *batîè* (V Savièse, Isérables), *batèè* (V Evolène), *baðié* (V Grimentz). Part. p. identique à l'inf., sauf en Valais et à Genève: *batèya*, *batèa*, *baðya*.

Batèè ò vin, ajouter de l'eau au vin (V Savièse). *É ñou baðya*, es-tu baptisé, c'est-à-dire un homme raisonnable (V

Grimentz)? *ouna bēḡ batèyay*, une bête baptisée, un sot (V). *L'è-ḡ avouk baḡya*, il a été b. = il a reçu une forte réprimande (V Grimentz). *Son tyué batèya dou yādzō*, ils sont tous b. deux fois, c'est-à-dire ils ont tous des sobriquets (Courthion, *Voc. bagnard*). *I l an batèya aoué dā l'ēdy tròblyā*, ils l'ont baptisé avec de l'eau trouble, de quelqu'un qui est borné, simple (G Hermance). *Tiain ā ce que vos pensay le faire batayie* (*Ermita Côte de Mai*, p. 62), quand est-ce que....

Hist. et syn. voir sous *bātsī*.

Bātsī, v. a. et s. m. baptiser, baptême.

batsī, aussi *bātsī* (tout Vd, F Broye), *batchī* (F Gruyère, N). *betsī* (Henchoz, Rossinière, forme douteuse), 3^e p. prés. ind. *batsè* (Vd), *bōtsè* (F Estavayer), *batch'* (N); p. p. = inf.

I. Verbe. 1. Administrer le sacrement du baptême. 2. présenter au baptême. 3. donner un nom ou surnom à; 4. mélanger de l'eau à du vin, à du lait; 5. mettre un prix à qch. dans une vente aux enchères.

II. Substantif. 1. baptême; 2. repas de baptême; 3. ensemble de personnes qui y assistent. Moratel (*Fiches*) indique encore le sens : *espèce de tavaïolle*, que nous n'avons pas retrouvé dans les patois actuels. Voir les termes pour tavaïolle sous *batēmə*, 6.

I. 1. *Lo menistrè batsà lo gosse*, le pasteur baptisa le garçon (*Cont. vaud.* 1883, n° 43). Pr. *Kan l'infant l'est batzi*, le parin mankont pā (*Lien vaud.* 1905, 18). 2. fr. pop. « qui est-ce qui baptise? », en parlant du père qui présente son enfant pour le faire baptiser (Péter, *Cacol.*). 3. *Batsi on vèi*, donner un petit nom à un veau (Vd Blonay, *Odin*). *Ly-a mé dè dzin fou tiè dè-j-āno batchi*, il y a plus de fous que d'ânes baptisés (*Tobi di-j-ēlyudzo*, p. 210). 4. *Batsī dao lasi* (Vd Montherond). 5. *Vuèrou lə bātsè-ḡou*, combien en offres-tu? (F Broye).



Retour de baptême à Savièse (Valais).

D'après le tableau de *Ernest Bieler*.

Propriété de la Confédération.

II. *Alà a batsi*, aller « à baptême », en qualité de parrain ou de marraine (Vd *Odin*). Pr. *Kan on va à noce | L'in cote ; | A batzi | Onco pi*, quand on va à noces, il en coûte ; à un baptême, encore plus (*Lien vaud.* 1904, 13), donné par M^{me} Odin sous cette forme : *a nòðè | On va a sé kòðè | A batsi | Onkò mī*, à noces, on va à ses frais ; à un baptême d'autant plus, c'est-à-dire que la responsabilité est encore plus grande dans le dernier cas. Pr. *Apri la batsi prā parin*, après le baptême, assez [de] parrains (F Broye, cf. la forme donnée sous I, 1). 2. *Nan min fé de batzi* (Dumur, *Voc.*), ils n'ont pas fait de repas de baptême, se dit si les parents se sont bornés à l'accomplissement de la cérémonie religieuse. *L'han fé on batzi | On batzi dé tzein*, ils ont fait un repas de baptême de chien (dégoûtant), *Rec. Corbaz*, p. 171. 3. *On bī batzī*, un beau cortège de b. (Vd).

Hist. L'emploi comme subst. est secondaire. C'est l'inf. ou le part. p. substantifié, cf. *intèrā* pour *enterrement*. Le verbe est tiré du grec βαπτίζειν, baptiser, répandu par le culte. Le suffixe *-ίζειν*, lat. pop. *-idiare* est rendu phonétiquement dans les formes *baptoier* du vieux français, *batéja* du provençal moderne et notre *batèyī*. Ce type représente par conséquent la couche la plus ancienne. Il est exclusivement employé dans les cantons du Valais, de Genève et de Berne ; traces isolées dans ceux de Vaud et Neuchâtel. Il appartenait autrefois à tout le Midi de la France, voir la carte 1454 B de l'*Atlas ling.* La forme de Grimentz fait seule difficulté ; elle s'explique sans doute par quelque contamination. Quant au type *batsī*, on pourrait le tirer de *bapticare, mais cette formation n'est pas suffisamment attestée, de sorte qu'il vaut mieux y voir une ancienne adaptation du mot vieux-français *baptisier* (formation plus savante que *baptoier*). Il appartient exclusivement aux cantons de Vaud, Fribourg et Neuchâtel. La dérivation proposée est confirmée par l'emploi du mot fr. *baptisé* pour baptême en fr. pop. et par l'introduction récente de la forme moderne *baptiser* dans nos patois. « Inviter à un *baptisé*, il y a

un *baptisé* à trois heures » (Grangier); « j'assistai hier au *baptisé* de cet enfant » (Péter, *Cacol.*), cf. Bonhôte, sous *baptiser*. « Ne laissant guère de festins sans y aller, surtout *ès baptisés* d'enfants » (J. Olivier, *Canton de Vaud*, t. II, XC, cf. LXXXIX). *Bātizi*, v. (Vd Ormont-dessus), *batzi*, v. et s. (Vd Leysin), *batizā*, v. (V Leytron), *batijé*, v. (V Liddes), *bātizi*, v. (G Bernex), *batizi*, v. (B Boncourt). Cf. les emplois de ce mot cités sous *batēmə*, 5. Le sens I, 5 existe aussi en provençal mod., cf. Mistral, *Trésor*: *batéja*, mettre le prix à une chose qui doit être vendue à l'encan.

Lə batchī dè la Grandzə dou dyīmo.

I	VI
<i>A la Grandzə dou dyīmo,</i> <i>Vò lə chédè bin,</i>	<i>Ly an fi bouna tsīra</i> <i>D'on vintro dè tsin,</i>
Refr.	VII
<i>Vò vò vò vò lə chédè bin,</i> <i>Vò vò vò lə chédè bin.</i>	<i>D'ouna tīḃa d'āno</i> <i>Kuèytə in-n on toupin,</i>
II	VIII
<i>Ly an tròvā ouna filyə</i> <i>K'a lə bè tan prin.</i>	<i>D'ouna rənalyə vèrda</i> <i>Frəkachə tan bin.</i>
III	IX
<i>Ly an prèy pò koupāra</i> <i>Lə kurya^{ou} Dandin ;</i>	<i>Ma ly a l'ōnχlyo Džātyè</i> <i>Kə ch'è tròvā plyin ;</i>
IV	X
<i>Ly an prèy pò koumāra</i> <i>La tanta Katin.</i>	<i>Dədin cha fatyèta</i> <i>Ily a fī lè tsin ;</i>
V	XI
<i>Ly an pòrtā batchī</i> <i>Dəmīndzə matin.</i>	<i>Bā pa la karèta,</i> <i>Pa chu lè vèjin.</i>

Chanson pop. parodiste souvent reproduite¹, voir *Bibliogr.*, Index. Donnée ici sous la forme notée par M. Cornu, à Epagny

¹ En dernière ligne dans le volume *Po recasà* (Lausanne, Payot, 1910), p. 214.

(Gruyère). Air dans la *Gruyère ill.* IV-V, p. 59. Trad. : Le baptême de la grange du dîmeur. I. A la grange du dîmeur, vous le savez bien, refr. II. Ils ont trouvé une fille qui a « le bec » si petit. III. Ils ont pris pour compère le notaire Dandin. IV. Ils ont pris pour commère la tante Catin. V. Ils ont porté baptiser dimanche matin. VI. Ils ont fait bonne chère d'un ventre de chien, VII. D'une tête d'âne cuite dans un pot de terre, VIII. D'une grenouille verte fricassée si bien. IX. Mais il y a l'oncle Jacques qui s'est trouvé plein; X. Dans sa poche de gilet il a fait les chiens (vomi); XI. Sur les marches du poêle, par dessus les voisins.



Coin inférieur d'un tapis de baptême employé à Leysin (Vaud)
depuis une centaine d'années.